

Il existe quelques monnaies rémoises au type GDR et au monogramme de Karolus que nos devanciers ont régulièrement attribuées à la période d'instabilité de 940 et à l'archevêque Artaud car elles possèdent une lettre A en cantonnement de la croix. Cette attribution était confortée par une mention de Flodoard affirmant que le droit de monnaie avait été donné avec le *comitatus*, à Artaud, en 940, par le roi Louis IV. Nous avons étudié le monnayage de Louis IV d'Outremer ; il comprend dans le champ de l'avers une composition circulaire du nom du roi LVDOVICVS, et non un monogramme comme on l'avait précédemment jusque sous Raoul, et quantité de types de revers (1). Excepté un type de revers attribuable à l'intermède des Vermandois, tous les deniers rémoises de Louis IV sont contemporains de l'épiscopat d'Artaud qui fut archevêque de 931 à juin ou juillet 940 puis à partir de septembre 946, à la reprise de la ville aux Vermandois, jusqu'à la mort du roi le 10 septembre 954. Artaud est toujours archevêque sous le règne de Lothaire ; il meurt le 30 septembre 961.

Le monnayage rémois

Le monnayage rémois est varié. Pour ce type GDR avec une lettre A, nous avons retrouvé seulement cinq exemplaires dont aucun ne provient de trésor et ne peut donc fournir de chronologie. Les trois premiers exemplaires cités ont été classés par nos devanciers (plus particulièrement par Maxe-Werly depuis 1889) au règne de Louis IV d'outremer (936-954) et plus précisément mis en relation avec l'archevêque Artaud. Décrivons les monnaies en question, elles présentent plusieurs types ; la lettre A se situe dans divers cantonnements, elle est toujours orientée vers le centre de la croix. Le diamètre mentionné est pris au centre de chaque exemplaire, en rejoignant les extérieurs.

Premier type : lettre A seule, en 3 ou en 4

Ce type est le plus ancien, la première lettre du monogramme est bien un K. Le poids des exemplaires pourtant assez usés est élevé : 1,61 g et 1,71 g pour les deniers et 0,73 g pour l'obole. Autant que la qualité des exemplaires le permet, nous constatons que ces lettres A ne semblent pas barrées, mais encrassée ou produite par un poinçon cassé pour la première pièce et très probablement non barrées pour les deux autres. Nous avons là un monnayage assez peu rigoureux. Dans l'ordre des exemplaires : un poinçon abîmé pour la lettre A, un G au lieu de C à *Civitas*, et enfin une lettre S couchée.

1. AV. *(K10) CRATIA D'IDEX au centre le monogramme de Karolus.

R/. *REMIS CIVITAS croix cantonnée d'un A dans le troisième cantonnement. Le poinçon de cette lettre est encrassé ou cassé dans sa partie supérieure gauche, donnant une impression de barre très élevée. Le A n'est pas barré.

Denier de 1,61 g. 19 mm. (2h) conservé au Musée de Reims, provenant de l'ancienne collection A. de Barthélemy, donné en 1880 (2). (Figure n° 1).

2. AV. *(K7) GIATRA D'IREX au centre le monogramme de Karolus.

1. P. CRINON, « Le monnayage rémois de Louis IV d'Outremer (936-954) À propos du denier inédit trouvé à Vireux (Ardennes) », à paraître.
2. L. MAXE-WERLY, *Revue de Champagne et de Brie*, 1876, p. 336-337 (figure) et t. à p., 1877, p. 26-27 (figure) = E. CARON, *Monnaies françaises féodales*, Paris, 1882, n° 586 (1,65 g) = E. GARIEL, *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*, 2 vol., Strasbourg, 1884, T. II, 61 et pl. LI = L. MAXE-WERLY, *RBN*, 1889, p. 82 (figure, 1,65 g) = K. F. MORRISON et H. GRUNTHAL, *Carolingian coinage*, New York, 1977, n° 1387.



Figure n° 1.

R/. *REMIS CIVITAS croix cantonnée d'un A dans le troisième cantonnement. Denier de 1,71 g. 19,5 mm. (2h) conservé au Musée de Reims. Les C sont des G (3). (Figure n° 2).

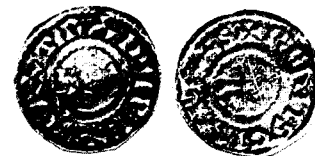


Figure n° 2.

3. AV. *(K6) [C]RATIA... RE le monogramme est très effacé. On aperçoit le K et la croisette initiale. La lettre C comporte une proéminence au centre ? Cela peut convenir à un encrassement ou à une lettre G.

R/.EMIS CIVITAS... croix cantonnée d'un A dans le quatrième cantonnement. Obole de 0,73 g. 15 mm. (3h) autrefois au Musée de Reims, provenant de la collection Duquenelle. Cette obole provient d'une trouvaille à Reims (chef-lieu d'arrondissement) vers 1877. La trouvaille est mentionnée par Maxe-Werly et Caron (4). (Figure n° 3).

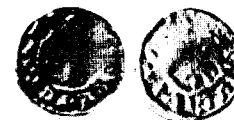


Figure n° 3.

Ces trois premiers exemplaires, deniers et obole, ont été publiés par Maxe-Werly. Dans sa première étude de 1862, qui ne mentionnait pas encore ce monnayage, il réfutait la donation de la monnaie à Artaud en 940. En 1876, il admettait la donation et le classement à Artaud. Il publiait alors un denier et l'obole mentionnés ensuite, en 1882, par Caron. Dans sa dernière étude de 1889, Maxe-Werly citait un second denier, précisant que A. de Barthélemy préférerait attribuer ce monnayage à l'archevêque Arnoul

3. MAXE-WERLY, *RBN*, 1889, p. 77 (lecture variée).
4. MAXE-WERLY, *RCB*, 1876, p. 337 (figure) et t. à p. 1877, p. 27 (figure) = CARON, n° 587 p. 349 et n° 9 pl. XXIV = GARIEL, T. II, n° 63 et pl. LI = MAXE-WERLY, *RBN*, 1889, p. 82 (figure) = MORRISON et GRUNTHAL, n° 1382. Le moulage en étain photographié est conservé au Cabinet des Médailles.

(991-998). A partir de ces derniers articles, la lettre A est admise comme initiale d'un personnage, d'un archevêque et l'attribution à Artaud fait l'unanimité (5).

Second type : lettre A barrée et globule

Pour ce second type, la lettre du monogramme carolin est très ouverte en C au lieu de K. La lettre A, barrée, au revers, est en vis-à-vis avec un globule. Les poids sont inférieurs à ceux des exemplaires du premier type : 1,23 g et 1,35 g. Ce monnayage différent, est postérieur au précédent, plus typique du Xe siècle.

4. *AV. ✱(C6) GRATIA D IREX* monogramme de *Karolus*.

R. ✱REMIS CIVITAS croix cantonnée de A en 1 et d'un globule en 4.

Denier de 1,23 g. 19 mm. (1h). Collection privée. Ce denier provient de la collection Verret n° 61, acheté chez Feuadent en 1939 (6). (Figure n° 4).

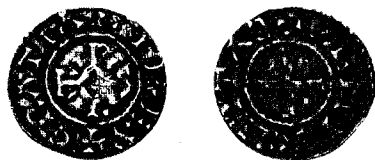


Figure n° 4.

5. *AV. ✱(C6) GRATIA D IREX* monogramme de *Carolus*. La lettre K du monogramme est très ouverte, presque un C.

R. ✱REMIS CIVITAS croix cantonnée d'un globule (peu visible) en 1 et de A en 4.

Denier de 1,35 g. 19 mm. (7h). Ebréché. Collection privée. Inédit. Les bords de ce deniers sont relevés, ce qui est caractéristique des monnaies du règne de Charles le Simple, comme l'avait démontré J. Lafaurie. (Figure n° 5).

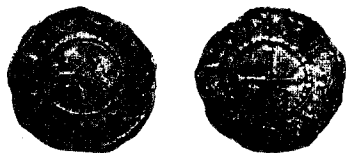


Figure n° 5.

5. Au Xe siècle, deux archevêques rémois présentent un nom commençant par A : Artaud et Arnoul. La possibilité d'une attribution à Arnoul réfutée par Maxe-Werly est vérifiée aujourd'hui. Graphie et style sont encore plus différents à la fin du Xe siècle. On connaît aujourd'hui le monnayage d'Arnoul à Mouzon : P. CRINON, J. P. LÉMANT et A. TISSIÈRE, « Les deniers d'Otton III empereur (996-1002) et Arnoul archevêque de Reims (998-1021), émis pour le chef-lieu de la partie impériale du diocèse, Mouzon », *BSFN*, septembre 1996, p. 166-171. Le classement à Artaud était préconisé, entre autres mentions, par A. ENGEL et R. SERRURE, *Traité de numismatique du Moyen-Âge*, 3 vol., Paris, 1891-1905, T. I, p. 271 ; par A. BLANCHET et A. DIEUDONNÉ, *Manuel de numismatique française*, 4 vol., Paris, 1912-1936, T. IV, p. 142-143 ; par F. DUMAS, *Le trésor de Fécamp...*, Paris, 1971, p. 50 ; F. DUMAS, « Le début de l'époque féodale en France d'après les monnaies », *BCEN*, vol. 10, octobre-décembre 1973, p. 65-77 et particulièrement n° 4 p. 75.
6. P. VERRET, « Histoire de la ville de Reims par les monnaies et les médailles », dans *Catalogue*

Etude objective des monnaies rémoises

En considérant le style des monnaies du premier type ; il ne peut s'agir d'un monnayage du Xe siècle. Elles présentent un monogramme carolin à l'avvers et une lettre A dans un cantonnement de la croix du revers. Elles ont jusqu'alors été attribuées à l'archevêque Artaud en correspondance avec la pseudo donation de 940. Cette attribution doit être rejetée même par le style. La frappe sous Louis IV, d'un type archaïque emprunté au règne de Charles le Chauve, est impossible. Ni l'aspect, ni la gravure, ni la forme des lettres, ni le poids élevé, ni le module légèrement plus petit de ces pièces à la lettre A, ne correspondent à ce que l'on connaît du monnayage du Xe siècle. Les lettres sont fines, légèrement pattées aux extrémités, comme pour l'épigraphie des pièces antérieures.

Le module des tous ces deniers au A se situe entre 19 et 19,5 mm. Pour le premier type, les poids de 1,61 g et 1,71 g pour des deniers, de 0,73 g pour l'obole sont très élevés et l'épigraphie typique du monnayage au type GDR. Pour le second type, les derniers exemplaires de 1,23 g et 1,35 g sont plus légers, voire ébréché pour le n° 5, pour des degrés d'usure comparables. Ce type est plus récent, le monogramme avec une lettre K si ouverte qu'elle devient un C. A Reims, comme pour d'autres ateliers, ces variétés sont souvent quasi contemporaines, mais la forme K précède la forme C (puis la forme H). La lettre qui cantonne la croix est accompagnée d'un globule et c'est maintenant un A barré. Cette variante épigraphique est plus tardive, comme l'est également l'apparition de mobilier dans les cantonnements de la croix, une lettre et un globule. Le globule, accompagné d'une lettre, apparaît à Reims sur le monnayage attribué à Charles le Simple.

Les deniers postérieurs à ceux que nous venons de décrire, et que nous attribuons au règne de Charles le Simple, pour le Xe siècle, présentent à l'avvers un monogramme plus grand et au revers une croix cantonnée d'une croisette ou une croix cantonnée de globules et de croissants. Les deniers rémois des rois Charles le Simple, au Xe siècle, Raoul et Louis IV sont d'un module plus grand, ils mesurent environ 21 mm. Les nombreuses variétés rencontrées avec un A nous indiquent un monnayage d'une certaine durée et non un monnayage ponctuel, mais de toute façon plus proche de celui de Charles le Chauve ou de Charles le Gros que de celui du Xe siècle. On relève l'emploi de GRATIA ou CRATIA ou GIATRA alors qu'au milieu du Xe siècle, les légendes sont fixes pour le monnayage rémois connu de chaque souverain. Par exemple sous Louis IV on trouve CRACIA avec deux C. Enfin on ne connaît aucune obole rémoise après le règne de Charles le Simple (après 923). Tous ces arguments permettent d'écarter les avis de nos devanciers. Ce monnayage ne peut correspondre au Xe siècle, il convient à la fin du IXe siècle.

Quant à l'archevêque Artaud, à ce jour, toutes les monnaies rémoises connues de Louis IV d'Outremer lui sont contemporaines, à l'exception des deniers avec H et E relevant de l'intermédiaire des Vermandois, et il semble donc vain, après ces démonstrations, de chercher son initiale sur une monnaie de la fin du IXe siècle.

Le monnayage de Corbie

J. Lafaurie et J. Duplessy ont attribué à l'abbé Angilbert un denier avec une lettre similaire en cantonnement de la croix, frappé au monastère de Saint-Pierre de Corbie. La lettre est un A non barré, orientée vers le centre, dans le premier cantonnement. Il

de l'Exposition à la Monnaie de Paris, *Les monnaies et médailles racontent l'histoire de France*, Paris, juin-octobre 1972, p. 125-130, cité p. 127.

s'agit bien d'une lettre A, comme sur les monnaies rémoises. En réalité cette lettre est un A non barré, identique aux autres A de la légende.



Figure n° 6.

6. AV. (H0) *GRATIA D'IREX monogramme de *Harolus*.

R/. *SCIPETRI MONETA (N et E en monogramme) croix cantonnée de V en un.

Denier, 1,39 g. Cabinet des Médailles de la BnF, provenant du trésor d'Anglure (Marne) (7). (Figure n° 6)

Ce denier provient du trésor d'Anglure très partiellement étudié ; on ne connaît en effet la description que de 23 pièces sur 251. Le comte de Castellane, qui le premier publia cette monnaie, précise que ce denier était « l'une des monnaies les plus complètement à fleur de coin de la trouvaille » avec un denier de Troyes au nom de Carloman. Il proposait donc de l'attribuer à ce règne et lisait une lettre V et non A débouchant sur une attribution erronée. On a depuis une vingtaine d'années connaissance d'un second exemplaire de même poids et de mêmes coins, publié par le Dr Denoeux et provenant de la collection Trampitsch (8).

Si une attribution à Angilbert semble possible, il conviendrait de repousser quelque peu la datation supposée du trésor pour ce que l'on en connaît. Castellane basait son

attribution du denier d'Anglure à Carloman par la qualité similaire observée du denier de Corbie et de celui de Troyes de Carloman. En réalité, Angilbert fut abbé de Saint-Pierre de Corbie deux fois. Il est élu une première fois après que l'abbé Eudes, quitte le siège abbatial de Corbie pour devenir évêque de Beauvais. Angilbert a démissionné très vite de son premier abbatat, car on connaît à ce poste, dès 862 au concile provincial de Pistes, un abbé Trasulphe. Angilbert redevint abbé de Corbie après la mort de l'abbé Gontier le 13 août 878, jusqu'à son décès le 5 février 890 et c'est à ce second abbatat que correspond ce monnayage (9).

Nous réfutons une attribution de ce monnayage au règne de Carloman. Après le décès de son frère Louis III, Carloman hérite de son royaume et frappe monnaie à son propre nom. Depuis l'article de Castellane on découvre progressivement des monnaies nominatives de Carloman pour des ateliers méridionaux, comme Soissons, Reims (à publier). On ne peut plus supposer un retour au type de Charles le Chauve *stricto sensu* sous Carloman. Il conserve souvent le monogramme carolin, mais son nom est clairement mentionné en légende. De notre point de vue, l'abbé Angilbert n'aurait pu placer son initiale qu'à partir du règne de Charles le Gros qui débute au décès de Carloman le 12 décembre 884 puisque l'on connaît des deniers émis pour l'abbaye au nom de Louis II (877-879) ou de Louis III (879-882) et pas encore au nom de Carloman (10). Ce monnayage de Corbie pourrait donc être attribuable à Angilbert à partir de 885, jusqu'au début du règne du roi Eudes, élu et couronné le 29 février 888 et alors contesté. Répétons que le décès de l'abbé est daté du 5 février 890. Il ne faut pas limiter son abbatat à la période de Carloman ni à celle de Charles le Gros comme cela était le cas.

Il existe une relation entre Reims et Corbie

Nous devons nous interroger, dès lors, que des deniers et obole de l'atelier de Reims présentent la même particularité que des deniers de Corbie. Peut-il y avoir une relation entre Corbie et Reims ? À la fin du IXe siècle, ces deux lieux d'émission, Reims et le monastère de Corbie, appartenaient à la même mouvance, à la contestation de l'élection d'Eudes en son tout début de règne ou au début du règne de Charles le Simple (fils de Louis III), sacré en 893.

Charles le Simple est sacré trois années après la mort de l'abbé Angilbert de Corbie, le 28 janvier 893, par l'archevêque de Reims, Foulques, qui avait pris en charge son éducation, après plusieurs années de lutte avec le roi Eudes. La ville de Reims reste aux mains de Charles qui subit un siège d'Eudes en 894 et résista jusqu'en 896, date où

9. La date précise du décès d'Angilbert nous est connue. Elle oblige donc, si nous suivons leur démonstration, à modifier la datation proposée par nos prédécesseurs pour l'enfouissement du trésor d'Anglure. P. DOUBLIEZ, *op. cit.*, p. 291. D'après Dom GRENIER, *Histoire de la ville et du comté de Corbie (des origines à 1400)*, publiée par MM. Josse, de Calonne et Clovis Brunel, Amiens-Paris, 1910, p. 175, 191-197.

10. Un exemplaire de 1,652 g au monogramme de Louis est conservé au Cabinet des Médailles, il provient du trésor Savigné-sous-le-Lude (canton, Le Lude, arrondissement de La Flèche, Sarthe) trouvé le 5 janvier 1899. Il a été décrit par le comte de CASTELLANE, « Denier de Corbie au type de Louis le Bègue », *RN* 1900, p. 435-438 = vente des Collections de M. le comte de X... et de M.G.D., de Valenciennes, (Vve R. Serrure), 13 mai 1904, n° 215, puis par le même auteur, *RN* 1916, n° 3 p. 211 et pl. VI. Il a été acquis par le Cabinet des Médailles de Paris : A. DIEUDONNÉ, *RN* 1915, n° 243a. Voir DUPLESSY, *Trésors*, n° 341. DUPLESSY, *Trésors*, n° 13, mentionne un autre exemplaire dans le trésor d'Anglure, trésor n° 13. HAERTLE, *op. cit.*, n° 74

7. A. DIEUDONNÉ, « Acquisitions du Cabinet des Médailles, Monnaies carolingiennes », *RN* 1915, n° 243b = Comte de CASTELLANE, « Observations sur le monnayage de Corbie au IXe siècle », *RN* 1916, p. 194, n° 4 p. 211 et pl. VI (lisait V au lieu de A) = J. LAFAURIE et J. DUPLESSY, « Numismatique de Corbie », dans *Société des antiquaires de Picardie, Les trésors de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Corbie, Musée de Picardie, Amiens, exposition, 6-24 mai 1962, Bulletin trimestriel de la S.A.P., 1962*, p. 15-43 = P. DOUBLIEZ, « Le monnayage de l'abbaye Saint-Pierre de Corbie », dans *Corbie abbaye royale, volume du 13e centenaire*, Lille, 1965, p. 283-310 (ill. n° 5 p. 300). Ce denier provient de la collection du comte de Castellane et a été acquis par le Cabinet des Médailles. L'article de Castellane préparé avant la vente au Cabinet des Médailles est paru après celui de Dieudonné sur les acquisitions. Voir aussi : J. LAFAURIE, « Numismatique. Des Carolingiens aux Capétiens », *C.C.M.*, 1971, p. 132-133.
8. Le trésor d'Anglure (chef-lieu de canton, arr. d'Eprenay, Marne) a été trouvé en 1900. J. DUPLESSY, *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France*, T. I, Paris, 1985, n° 13. Il contenait un exemplaire de ce type et est indiqué comme ayant été enfoui vers 879-884. En réalité, seules 23 pièces ont été décrites sur 251, dont sept entrées au Cabinet des Médailles de la BnF. Le trésor d'Anglure est daté du règne de Carloman (879-884) auquel est attribué ce denier dans la description de Castellane. Cette datation est reprise par J. Duplessy. Un autre exemplaire est connu : il se trouvait dans la collection Trampitsch, 31 mai-1er juin 1988, *Crédit de la Bourse*, n° 133 et a été publié par P. DENOEU, « Note sur un denier de l'abbaye royale Saint-Pierre de Corbie », *Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie*, 153, n° 612, p. 166-170. Il s'agit d'un denier de mêmes coins avec A non barré en cantonnement, et de même poids, 1,39 g. C. M. HAERTLE, *Karolingische Münzfunde aus dem 9. Jahrhundert*, Cologne, 2 vol., n° 83.

les deux rois signent un accord. Eudes cède alors à son compétiteur une partie de son royaume. Charles obtint alors le diocèse de Reims, et une bande de terres jusqu'au comté de Boulogne, Laon, le Vermandois et l'Artois. Charles avait nommé Foulques chancelier du royaume. Il succède à Eudes le 1er janvier 898, après qu'Eudes l'eut désigné pour successeur à ses fidèles, dans un souci d'apaisement.

Foulques avait persuadé, après le départ de Charles le Gros (donc entre janvier et juin 888), Arnoul de Carinthie, roi de Germanie (887-899) que le royaume d'Eudes lui appartenait de droit. Favre pense que lors de la rencontre d'août 888, Eudes reconnut la « suzeraineté » d'Arnoul, seul carolingien et dut transiger avec lui. Rappelons qu'Eudes fut sacré à Compiègne et non à Reims car l'archevêque Foulques lui était hostile. L'archevêque ne reconnut la légitimité d'Eudes que contraint, le 13 novembre 888 et lui prêta serment, lorsqu'Arnoul légittima la royauté d'Eudes sur la *Francia*. Cette réconciliation ne fut pas durable. L'opposition se poursuivit lorsqu'Eudes partit en Aquitaine en 892 pour réprimer une révolte. C'est un nouveau soulèvement en faveur de Charles le Simple qui amena son couronnement à Reims le 28 janvier 893. L'archevêque de Reims et Charles ne se soumettront définitivement à Eudes qu'en 896 (11).

Nous émettons l'hypothèse que Charles le Simple et ses partisans, aient eu la responsabilité d'émissions, dans plusieurs ateliers monétaires, de monnaies au type GDR et au monogramme carolin, en grande vogue sous son grand père Charles le Chauve. On ajoute au revers, dans un cantonnement de la croix, une lettre A, première lettre de l'alphabet et initiale d'Arnoul, seul carolingien dont Eudes reconnaissait la suzeraineté, en réaction à l'élection d'Eudes, un « Robertien ».

Diverses possibilités s'offrent à nous. Il est possible, mais peu envisageable que les monnaies similaires à Corbie et à Reims soient indépendants et n'aient aucun rapport. Cela serait étonnant. Il est cependant plus probable qu'ils fassent partie d'une unité de style, d'époque et même d'émetteur. Ce monnayage est possible durant plusieurs périodes, mais durant un court laps de temps, moins d'une dizaine d'années.

La première période durant laquelle on peut placer une lettre A sur le monnayage au type GDR à Reims se situe de janvier à novembre 888, lorsque l'archevêque Foulques s'oppose au roi Eudes lui préférant Arnoul de Carinthie, considéré par certains partis comme le seul carolingien légitime, après la mort de Carloman, après l'abdication de Charles le Gros. Cette hypothèse convient à Reims qui s'opposa longtemps à Eudes par son archevêque Foulques qui refuse de sacrer le représentant du parti « Robertien », mais peut aussi convenir à Corbie sous l'abbatit d'Angilbert (décédé le 5 février 890).

Une seconde période convient également ; elle correspond à l'intermède plus long durant lequel la ville de Reims (de même que l'abbaye de Corbie) a totalement échappé au contrôle d'Eudes entre 892 et 896, même au cours de l'année 894, lors d'une opération d'Eudes contre Reims ; époque où Charles s'enfuit auprès d'Arnoul qui ne cessa d'intervenir en conciliateur, reconnaissant la légitimité des prétentions de Charles sur la *Francia* aussi bien que le pouvoir d'Eudes. Nous sommes enclins à proposer de placer durant cette dernière période la plupart du monnayage rémois avec la lettre A, sous le contrôle de Charles le Simple, car la première période semble trop courte pour le

11. Voir E. FAVRE, « Eudes, comte de Paris et roi de France (882-898) », *B.E.H.E.*, fascicule n° 89, Paris, 1893, p. 105-119 sur les rapports entre Eudes et Arnoul de Carinthie et p. 85, 88, 114, 162, 175, 183-186 sur le rôle de l'archevêque de Reims. En mai 895, Eudes est au palais d'Arnoul et assiste au couronnement de Zwentibold.

nombre d'émissions successives relevées. Il peut cependant y avoir une continuité de type entre 888 et 892-896. La durée d'utilisation de ce type est plus longue à Reims qu'à Corbie en l'état de nos connaissances, conformément aux mentions historiques.

Charles succède ensuite à Eudes le 1er janvier 898. Le règne de Charles fut assez long et se termine le 15 janvier 923. Prisonnier du comte Herbert de Vermandois, il finira ses jours emprisonné à Péronne. Durant la seconde partie de son règne, après le décès d'Eudes, nous pouvons lui attribuer d'autres monnaies rémoises au flan plus large, d'une graphie différente aux lettres très larges, typiques du Xe siècle, avec la croix du revers cantonnée d'une croisette, d'un C ou oméga, de croissants et globules pour les oboles (12).

Reims était chef-lieu de l'archevêché et l'abbaye Saint-Pierre de Corbie dépendait d'un évêché suffragant. Lors du sacre à Reims Charles, le 28 janvier 893, l'archevêque Foulques est entouré de plusieurs de ses suffragants, les évêques de Laon, Chalons, et de Thérouanne. Foulques intervient dans la gestion du monastère de Corbie qui dépendait de l'archevêque de Reims et a dû très longtemps soutenir la contestation contre le roi Eudes (13).

À partir de l'entente entre Eudes et Charles, il convient de placer le monnayage au nom du roi Eudes, à Reims et à Corbie. Ceci expliquerait un retour à la référence royale sous Eudes, à partir du passage du roi à l'abbaye de Corbie, attesté en 895, pour y faire reconnaître son autorité, avant d'assiéger le monastère de Saint-Vaast d'Arras. Progressivement Charles est isolé et les deux rois se réconcilient (14). L'apparition d'un type au nom d'Eudes et au monogramme de l'abbé Francon (vers 891/893-912), est une marque de l'importance de l'abbaye de Corbie et de la reprise en main par le roi de l'abbaye car une liaison de coins a permis à de Castellane d'ordonner ces monnaies. Le monnayage purement féodal, sans nom de roi, au seul monogramme de l'abbé précède le monnayage au nom du roi. Ceci justifie que l'abbé Francon (frère d'Ermenfroi, comte d'Amiens) ait continué à jouir d'une indépendance très large après l'abbatit d'Angilbert ou après la période favorable à Charles le Simple contestant le pouvoir du roi Eudes durant la première moitié de son règne (15).

12. Pour le type à la croisette dans un cantonnement de la croix, GARIEL, *op. cit.*, n° 64 pl. LI et MORRISON et GRUNTHAL, *op. cit.*, n° 1385. Pour le type avec C ou oméga en cantonnement de la croix, GARIEL, n° 62 pl. LI et MG, n° 1386. Pour les oboles, J. LAFABRIE, *RN* 1965, n° 130 et pl. XXXI (trésor de Rennes) et GARIEL, n° 65 pl. LI et MG, n° 1384.
13. RICHER, *Histoire de France (888-995)*, éd. R. Latouche, Paris, 1967, T. I, n° 12 p. 33.
14. Le monastère de Corbie fut saccagé en février 881 par les Normands. On sait que le règne d'Eudes fut émaillé de combats contre les Normands et contre Charles le Simple. Il est mentionné en *Francia*, à Corbie durant la seconde partie de l'année 895. Il est à Corbie, Arras, il fortifie Saint-Vaast d'Arras, reçoit les grands du parti de Charles, va à Saint-Quentin et Péronne. En 896, il hiverne en *Francia*, tient plusieurs plaids avec ses fidèles, assiège Saint-Quentin et Péronne et reçoit avant juillet la soumission de l'archevêque Foulques de Reims. Il passe encore à Corbie. À cette date, l'abbé Francon fait construire une enceinte fortifiée. Voir R. H. BAUTIER, *Recueil des actes d'Eudes roi de France (888-898)*, Paris, 1967, p. CLVI, d'après les *Annales de Saint-Vaast* et P. DOUBLIEZ, *op. cit.*, p. 291-293.
15. Pour l'intervention de Foulques auprès des moines de Corbie révoltés contre Francon en 895, voir de CASTELLANE, *RN* 1916, p. 199, note 5 et p. 207, d'après L. LEVILLAIN, *Examen critique des chartes mérovingiennes et carolingiennes de l'abbaye de Corbie, Mémoires et documents publiés par la Société de l'Ecole des Chartres*, V, Paris, 1902, p. 201, 342 et FAVRE, *op. cit.*, p. 180. Pour le monnayage de Francon, voir l'étude de CASTELLANE, *op. cit.*, *RN* 1916, p. 198-210 et pl. VI qui établit l'ordre de ces monnaies par l'étude des coins. En fait le monnayage sans le nom d'Eudes précède celui au nom du roi, justifiant la période

Conclusion

Nous pensons que les monnaies au A ou au V sont contemporaines, qu'elles aient été frappées à Reims ou à Corbie, très certainement sous l'autorité de Charles le Simple et de ses partisans en lutte contre le roi Eudes, lorsque Charles et ses partisans contrôlaient les deux lieux d'émissions, Reims et l'abbaye de Corbie, même dès avant le sacre de Charles (16). La période de frappe de ces monnaies au A peut s'étendre de 888 à 895/896. Dans cette hypothèse, il conviendrait de ne pas voir dans le A du denier de Corbie uniquement l'initiale de l'abbé Angilbert. Cette lettre peut correspondre à un désir de réhabilitation du type carolingien sur l'avvers de la monnaie. Elle est également l'initiale d'Arnoul, roi de Germanie (887-899), considéré comme seul carolingien incontestable face au roi de *Francia* Eudes qui le reconnut très tôt comme suzerain, comme nous l'avons mentionné plus haut et auprès duquel Charles se réfugia lorsque Eudes menace la ville de Reims en 894. Arnoul est intervenu une vingtaine de fois pour tenter de concilier les deux compétiteurs en *Francia*. Cette lettre A s'est pérennisée à Reims et correspond au premier monnayage de Charles le Simple, preuve que l'élection d'Eudes à la royauté ne s'est pas faite sans une farouche opposition (17).

Cette étude des monnaies permet de douter du texte de Flodoard qui est le seul à mentionner une donation de la monnaie de Reims et du *comitatus*, en 940, par le roi Louis IV à l'archevêque Artaud : « *dedit autem rex Artaldo archiepiscopo (ac per eum ecclesie remensi ac) per praeceptionis regiae paginam, remensis urbis monetam jure perpetuo possidendam, (sed et omnem comitatum remensem eidem contulit ecclesie)* ». M. Bur a démontré que le *comitatus* ne fut acquis que vers 1023 par l'archevêque de Reims, Ebles de Roucy, du comte Eudes II, d'après une note d'Aubri de Troisfontaine ; il estime que le passage des *Annales* de Flodoard a été interpolé entre les années 998

et 1059, date de la première mention du *comitatus* lors du sacre de Philippe 1er. On peut émettre l'hypothèse que l'autre partie de la phrase concernant le droit de Monnaie a été également interpolée (18). Qu'il y ait l'interpolation ou volonté délibérée de Flodoard.

Les monnaies nous révèlent qu'il n'y a aucune raison d'attribuer à l'époque d'Artaud les monnaies au A en cantonnement du revers. À Reims on a frappé monnaie sous le règne de Louis IV, au nom du roi, même durant l'intermède des Vermandois dont nous illustrons un exemplaire de 1,35 g conservé au Cabinet des Médailles. (Figure n° 7).

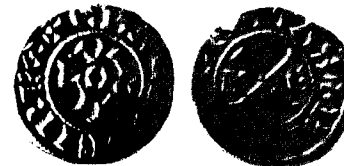


Figure n° 7.

troublée où l'abbaye soutenait Charles face à Eudes. Castellane interprétait le monogramme composé des lettres F et R comme *Rex Francorum* et non comme le monogramme de Francon. Cet avis n'est plus admis aujourd'hui. — Il existe d'abord un type à l'époque de Francon, sans nom de roi, voir GARIEL, n° 52 pl. XVIII, BnF n° 244b et c ; CARON, n° 15 pl. XXV et DOUBLIEZ, *op. cit.*, p.292-293. L'élection de Francon à Corbie se situe entre 891 et 893 et sa mort au 21 février 912 ; Dom GRENIER, *op. cit.*, p.198 et 206. — Pour le monnayage du roi Eudes au monogramme de Francon, postérieur au précédent, voir GARIEL, T. I, 52 pl. XVIII (trésor de Glisy), M. PROU, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale. Les monnaies carolingiennes*, Paris, 1896, n° 244 = E. CARON, *Monnaies féodales françaises*, Paris, 1882-1884, n° 620, et n° 14 pl. XXV, MC, n° 1272, DOUBLIEZ, *op. cit.*, p. 291-292.

16. Pour le monnayage des deux rois, voir PROU, *op. cit.*, p. LXXXVII-LXXXVIII. Certains ateliers frappèrent sous le contrôle successif de l'un ou l'autre roi, durant le règne d'Eudes (donc avant 898). C'est, nous le pensons, le cas de Reims et probablement de Corbie. Laon et Arras relevèrent également de l'autorité de Charles.
17. La rivalité entre le parti de Charles et le parti d'Eudes est animée par deux personnages de premier ordre, les archevêques Gautier de Sens, et Foulques de Reims. Ces prélats étaient les archichanceliers respectifs des rois compétiteurs, Eudes et Charles. C'est Gautier l'archevêque de Sens qui sacre les trois rois « Robertiens », honneur en général réservé à l'archevêque de Reims. Il sacre Eudes à Compiègne et devient responsable de la chancellerie royale vers la fin de l'année 893 ou au début de 894 jusqu'à la fin du règne. Gautier n'a pas été étranger à la campagne d'Eudes sous les murs de Reims en 894. Le premier acte à son nom est du 2 mai 894. Il sacre aussi Robert, frère d'Eudes à Saint-Remi de Reims en juin 922, puis Raoul gendre et successeur de ce dernier le 13 juillet suivant à Saint-Médard de Soissons. On assiste, sous le règne d'Eudes, à l'opposition continue entre l'archevêque de Sens et celui de Reims, Foulques du parti carolingien qui était archichancelier de Charles le Simple et meurt assassiné le 17 juin 900. BAUTIER, *op. cit.*, p. XXXIV, XXXV et XXXIX.